

République française
TARN
CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation : 03/04/2024

Le jeudi 11 avril 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL,
Présents : 15	Christian DAVALAN, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
Représentés : 2	
Absents et excusés : 2	Représentés : Géraldine NOEL représentée par Sébastien BRAYLÉ, Céline VERGÉ représentée par Denise STEVENSON
Pour : 17	Excusés : Sandrine CARAMELLI
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Jean-Michel DOYEN

Délibération n°DE_2024_25

Objet : Autorisation donnée au Maire de signer l'acte notarié pour la rétrocession à la commune de la parcelle cadastrée A 496

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a rencontré M. Pietro FERRALIS, domicilié lieu-dit Treillou à Cadalen, propriétaire de la parcelle A n° 496 qui lui a expliqué que par acte notarié en date du 23 mars 2000 il est indiqué « *que la parcelle section A n° 496 d'une contenance de 2a85ca doit être rétrocédée par l'acquéreur à la commune de CADALEN (Tarn) dans le cadre de la rectification du tracé du chemin de « Las Trucariès Treillou »* ».

Monsieur le Maire précise qu'une recherche dans les registres des délibérations de 1993 à 2000 n'a pas permis de retrouver de délibération portant sur cette rétrocession et que seul un plan de géomètre établi par la SARL GILG en sa possession (date inexistante sur ce plan) borne la parcelle A n° 496.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que Maître GUY Carole, notaire à SALVAGNAC a échangé avec le secrétariat de mairie et a donné son accord pour qu'au vu des éléments dont la commune dispose, le conseil municipal puisse délibérer pour acter la modification du tracé du chemin de Treillou au moyen d'un acte d'échange par Monsieur et Madame FERRALIS de la parcelle cadastrée section A numéro 496 et déplacer l'emprise du chemin sur cette parcelle et recevoir en contre échange de la commune de CADALEN la portion du chemin de Treillou existant devant chez eux en grisé sur le plan.

Le conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

DEMANDE à M. le Maire de faire les démarches nécessaires à la rétrocession dans le domaine

privé de la commune de la partie du terrain faisant l'objet de l'échange, de procéder au déclassement de la partie échangée du domaine public de la commune pour intégrer le domaine privé de la commune, de procéder à la désaffectation de l'usage du public de la partie échangée.

AUTORISE LE MAIRE à signer tout acte et pièces et notamment l'acte d'échange

DIT que la parcelle A n° 496 portant régularisation de la voie communale de « Las Trucariès Treillou » sera intégrée dans le domaine public

DIT que l'échange sera réalisé sans soulte de part ni d'autre

DIT que les frais d'acte notarié seront à la charge des co-échangiste par moitié chacun

DIT que les frais de géomètre, désaffectation et déclassement seront à la charge de la commune

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Date de transmission de l'acte: 16/04/2024
Date de reception de l'AR: 16/04/2024
081-218100469-DE_2024_25-DE
A G E D I

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Mis en ligne le : 18/04/2024

Le/La secrétaire
Jean-Michel DOYEN